

<p style="text-align: center;"><b>TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 31 août 2009.</b></p>
---

La réunion s'est ouverte à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : Claude CLEMENT

Excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

### **I Validation de la réorganisation du personnel communal**

Monsieur Le Maire présente au Conseil la nouvelle organisation du personnel, conséquence de la demande de congé pour convenance personnelle émise par une employée des services, pour une durée d'un an à compter du 23 septembre prochain.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que la secrétaire de mairie puisse dégager plus de temps au suivi des travaux des commissions et notamment le projet de la commission « urbanisme » (réfection de la voirie cœur de village), de la commission « Bâtiments » (réfection de l'ancienne école), de la commission « cohésion sociale » (projet d'implantation de bâtiments sociaux).

Différentes tâches administratives vont donc être redistribuées entre les employés du service administratif.

De la même façon, une réorganisation des services techniques et d'animation est envisagée, certains membres du personnel ayant émis le souhait d'occuper un emploi à temps complet, plutôt qu'à temps partiel. Une partie des tâches effectuées par l'agent en disponibilité sera redistribuée au personnel existant.

Le reste des tâches sera assuré par du personnel recruté en contrat à durée déterminé pour effectuer, d'une part le transport scolaire vers le site de La Mainaz (2 heures hebdomadaires en période scolaire), et d'autre le service de cantine (2heures hebdomadaires en période scolaire).

Monsieur Le Maire précise que le coût salarial de cette réorganisation restera le même qu'en 2008.

Les propositions faites sont acceptées et votées, à l'unanimité par le Conseil.

### **VIII Questions et délibérations diverses**

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30.